



[www.protexi.fr](http://www.protexi.fr)

## LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE Coordonnateur SPS

La responsabilité civile permet à la victime d'un fait dommageable d'obtenir réparation d'un préjudice sur le fondement de l'article 1147 du code civil. Vous devez répondre des actes effectués dans le cadre de votre activité.

Dans le cadre de ses missions le coordonnateur SPS doit pouvoir justifier d'une attestation de compétence et d'une assurance spécifique.

La circulaire du 11 février 1996 (ministère de l'équipement) et celle du 10 avril 1996 (ministère du travail) énoncent que le coordonnateur n'est pas un constructeur au sens de l'article 1792-1 du code civil et de ce fait non assujetti à la présomption de responsabilité décennale.

### Quels sont les risques :

#### - Fautes professionnelles :

Les conséquences d'erreurs, omissions ou négligences commises par vous ou vos préposés dans le cadre de l'exécution d'un contrat : erreur de repérage, mauvaise transcription des résultats de l'évaluation des risques, état de dégradation du matériau non signalé...

#### - Manquements contractuels :

Les risques inhérents ou dommages résultant de l'inexécution totale ou partielle de vos obligations au titre d'un contrat, retard dans l'exécution de la prestation ...

#### - Divulgaration d'informations confidentielles :

Les risques inhérents ou dommages résultant de la divulgation d'informations confidentielles commise par vous ou vos préposés.

#### - Perte et destruction :

Les risques inhérents ou dommages résultants de la perte ou la destruction totale ou partielle de documents ou tout autre support matériel de données, ainsi que des biens qui vous ont été confiés dans le cadre de vos activités professionnelles.

### Quel que soit votre niveau en phase de réalisation et de conception :

Nous pouvons vous aider : cerner votre activité, vos risques et vous accompagner dans votre réflexion si vous êtes créateur d'entreprise

Nous travaillons France entière par process simplifiés / dématérialisés / personnalisés

PROTEXI  
Courtage en Assurances  
293 cours de la Somme  
33800 Bordeaux  
Tel : 05.56.33.94.21  
Fax : 05.56.92.28.82

Votre interlocuteur :  
Charles de Castelbajac  
ccastelbajac@orange.fr  
Tél : 06.61.80.15.58

### Conseils & assurances pour coordonnateurs SPS